

3. MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE

En ce qui concerne les droits de la personne, la démocratisation et le bon gouvernement, l'action de l'ACDI date de plusieurs années et toutes les directions générales de programmes y ont participé. L'Agence œuvre de concert avec de nombreux partenaires : gouvernements, organisations non gouvernementales et autres organismes de la société civile ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales. Au nombre des initiatives figurent le dialogue et l'affectation de fonds à un vaste éventail d'activités, telles que des initiatives de paix et de réconciliation, l'éducation aux droits de la personne, une plus grande accessibilité aux recours juridiques, le renforcement des institutions parlementaires et la réforme du secteur public.

LA COHÉRENCE DES POLITIQUES

Les initiatives du Canada en matière d'aide au développement se révèlent le plus efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans une démarche nationale cohérente, reposant sur des objectifs clairs, sur une solide analyse des événements et des tendances, et sur une utilisation coordonnée des instruments relevant des politiques. L'absence ou la carence d'informations et d'analyse, l'imprécision des objectifs et le caractère contradictoire d'autres mesures prises en vertu de la politique étrangère peuvent avoir pour effet d'émousser l'impact des initiatives de l'ACDI. Toutefois, un degré plus élevé de cohérence ne signifie pas uniformité. La réaction canadienne doit continuer d'être modulée en fonction de chaque situation et des possibilités qui s'offrent de mener une action efficace.

Le volet développement mis en relief par l'ACDI ne constitue pas le seul intérêt dont la politique étrangère canadienne doit tenir compte; les aspects politiques et commerciaux revêtent également une grande importance. Cela dit, l'Agence est en mesure de plaider efficacement en faveur du volet développement dans l'intérêt à long terme du Canada, en se fondant sur le mandat du programme d'Aide publique au développement (APD) et en faisant valoir son expérience sur le plan des programmes et des politiques. L'ACDI veillera à ce que la politique étrangère en matière de droits de la personne, de démocratie et de bon gouvernement dans les pays en développement soit plus cohérente et plus efficace, par les moyens suivants :

- ❖ s'efforcer d'être cohérents avec l'ensemble du consensus international sur les questions de droits, de démocratie et de bon gouvernement qui se trouve exprimé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'ensemble des traités internationaux relatifs aux droits de la personne, ainsi que les déclarations adoptées lors des récentes conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), les droits de l'homme (Vienne, 1993), la population et le développement (Le Caire, 1994), les femmes (Beijing, 1995), le Sommet sur les enfants (New York 1990) et le Sommet sur le développement social (Copenhague, 1995);
- ❖ veiller à ce qu'il existe une coordination efficace des politiques avec le ministère